

BIEN TRIER SES MATIÈRES RÉSIDUELLES

LE GUIDE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE BOIS-DES-FILION



450 621-1460, POSTE 3301# | VILLEBDF.CA

Pour tous les détails concernant les collectes à Bois-des-Filion, référez-vous
au calendrier de collecte sur le site web de la Ville : VILLEBDF.CA/COLLECTES



BOIS-DES-FILION

RÉCUPÉRATION



MATIÈRES ACCEPTÉES

**Contenants, emballages, imprimés.
C'est tout!**

CONTENANT

Souples ou rigides, les contenants sont faits de papier, carton, verre, plastique ou métal. Un indice pour les reconnaître ? Généralement, les contenants recyclables s'accompagnent d'un bouchon ou d'un couvercle.

Exemple de contenants : bouteille de shampoing, bouteille d'huile, contenant de savon à lessive, contenant de crème sure, etc.

EMBALLAGE

Tout comme les contenants, les emballages sont faits de papier, carton, verre, plastique ou métal. Et eux, de quelle façon les reconnaît-on ? Ils servent à transporter facilement un produit.

Exemple d'emballages : Boîte à œufs, casseau de fruits, conserve, sac de papier, etc.

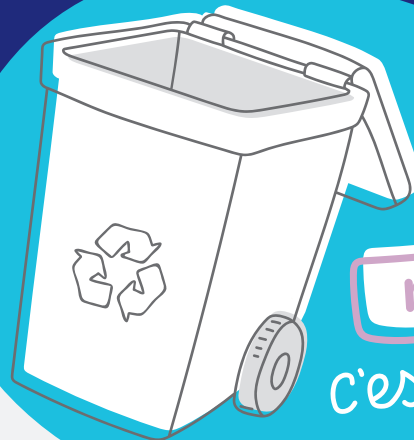
IMPRIMÉS

Ce sont les papiers et les autres fibres sur lesquelles on retrouve parfois des textes, des motifs ou des images.

Exemple d'imprimés : journaux, magazines, feuilles lignées ou quadrillées, enveloppes, etc.

LES PETITS NOUVEAUX

Depuis le début de l'année 2025, les matières suivantes sont acceptées dans le bac de récupération : Sac de croustille, petit pot de yogourt, capsule Nespresso (dans le sac prévu à cet effet).



moins.
c'est mieux.



MATIÈRES REFUSÉES

- Contenants d'aérosols
- Protection en polystyrène (styromousse)
- Contenants et emballages en plastique dit dégradable



BONS COUPS

- Vider et rincer vos contenants
- Séparer les matières recyclables d'un même contenant ou emballage. Exemple : enlever le couvercle en métal d'un pot de confiture en verre.
- Dans le cadre d'une collecte sélective modernisée, les bacs de récupération verts seront graduellement remplacés par des bacs bleus de 360 litres.

HIÉRARCHIE DES 3RV-E

Il s'agit de la hiérarchie des actions à privilégier pour une saine gestion des matières résiduelles, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation.

**L'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS
CONSTITUE
ÉVIDEMMENT
LE DERNIER
RECOURS**



RÉDUCTION À LA SOURCE

Actions qui permettent de prévenir ou réduire la génération de résidus lors de la conception, de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Exemple de réduction : Acheter en vrac, refuser un article quand on n'en a pas besoin, réduire l'impression papier.

RÉEMPLOI

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification importante de son apparence ou de ses propriétés.

Exemple de réemploi : Louer des livres à la bibliothèque plutôt que de les acheter. Acheter des vêtements de seconde main, utiliser des sacs réutilisables pour faire l'épicerie.

RECYCLAGE

Réintroduction d'une matière résiduelle dans un processus de fabrication ou de transformation menant à un produit de même nature.

Exemple de recyclage : le plastique peut être recyclé pour en faire des meubles extérieurs ou des vêtements en polyester, le papier recyclé devient des cartons d'emballage pour les œufs, le verre recyclé peut devenir de l'isolant thermique ou du granulats de verre, etc.

VALORISATION

Utilisation d'une matière résiduelle en remplacement d'une autre matière pour en faire un produit différent du produit initial.

Exemple de valorisation : Transformation des matières organiques en compost, utilisation de matières, comme du bois en mauvais état, pour produire de l'énergie.

ÉLIMINATION

Lorsqu'il est impossible de réduire, réutiliser, recycler ou valoriser une matière, la dernière option possible est l'élimination. Tous les déchets mis dans le bac noir sont destinés à l'élimination.



690 rue de la Sablière
Bois-des-Filion (QC)
J6Z 4T7
450 621 1460, poste 3306#

Les citoyen.nes de Bois-des-Filion peuvent se départir de plusieurs matières durant les heures d'ouverture de l'écocentre de Bois-des-Filion, sur présentation d'une preuve de résidence.

Les industries, commerces et institutions (ICI) ne peuvent pas disposer de leurs matières à l'écocentre. L'accès au site leur sera refusé.

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi : 11 h à 17 h
Vendredi : 13 h à 19 h
Samedi : 9 h à 17 h
Dimanche : Fermé



MATIÈRES ACCEPTÉES

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



Adhésif, aérosol divers, ampoules fluocompactes, antigel, ballast d'éclairage, batterie, bonbonne de propane, calfeutrant, chlore, cire à plancher, colle, combustible, coulis, décapant, dégraissant, débouche tuyau, diesel, diluant, encre, essence, goudron, graisse à moteur, herbicide, huile, insecticide, lubrifiant, néon, pneu, peinture, pile, pesticide, produit nettoyant, scellant, térébenthine, etc.

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Dispositifs d'affichage (téléviseurs, tablettes graphiques, moniteurs d'ordinateur), téléphones (conventionnels ou portables, répondeurs), cellulaires (téléphones intelligents, téléavertisseurs), ordinateurs (écrans, serveurs de bureau), périphériques (claviers, souris d'ordinateur, consoles, modems), appareils de bureau (imprimantes, numériseurs), systèmes audio/vidéo (appareil photo numérique, caméra vidéo, radios pour véhicules), etc.

MATÉRIAUX SECS

Référence aux résidus de construction, de rénovation et de démolition. Par exemple : asphalte, béton, bois, céramique, carton, gypse, laine minérale, panneau isolant, polystyrène, verre, PVC, etc.

APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION ET CLIMATISATION

Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, déshumidificateurs, refroidisseurs, celliers. *À noter que seuls les appareils résidentiels sont acceptés, les appareils commerciaux sont refusés.*

AUTRES MATIÈRES ACCEPTÉES

Sièges d'auto pour bébés, polystyrène (styromousse), bois pour le réemploi, vélos, matelas, sommiers et futons.



MATIÈRES REFUSÉES

Les ordures ménagères, les résidus verts, le rembourrage, les engins à moteurs, les bonbonnes de polyuréthane et les matériaux de piscine et spa.



MATIÈRES ORGANIQUES

LES TROIS RÈGLES SIMPLES POUR IDENTIFIER LES MATIÈRES ORGANIQUES QUI VONT AU BAC BRUN

1

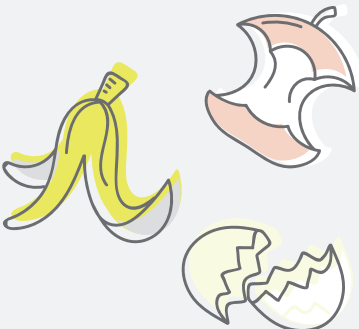
Est-ce que ça se mange, ou c'est une partie de quelque chose qui se mange (ex : os, pelure, etc.)?

2

Est-ce du papier ou du carton souillé (ex : boîtes de pizza, vieux journaux, etc.)?

3

Est-ce un résidu de jardin (feuilles mortes, gazon, etc.)?



MATIÈRES ACCEPTÉES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Nourritures, viandes, os, poissons, produits laitiers, fruits de mer, café, sachets de thé, pâtisseries et sucreries.

RÉSIDUS VERTS

Feuilles mortes, gazon, résidus de jardin et brindilles.

PAPIER ET CARTON SOUILLÉS

Boîtes de pizza et autre (non cirées, sans plastique ou broches), papiers mouchoirs et essuie-tout (sans produit chimique), vaisselle en carton.

AUTRES MATIÈRES

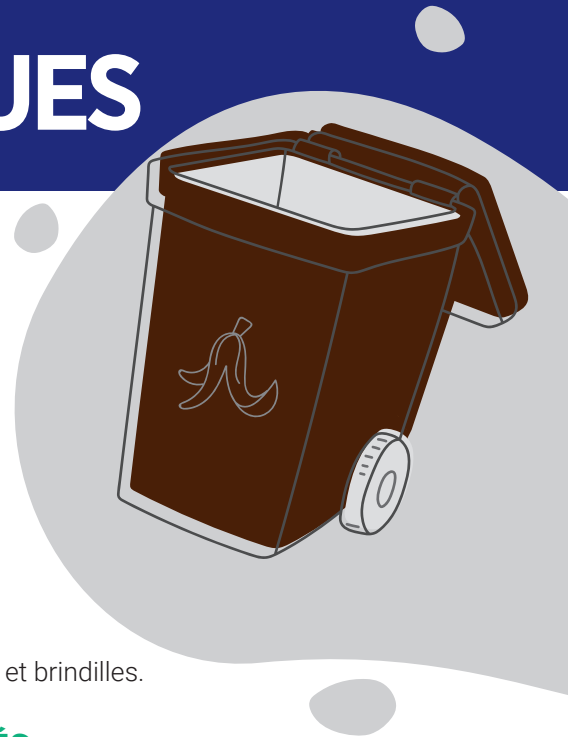
Cendres froides, cheveux et poils, cure-dents en bois.



MATIÈRES REFUSÉES TOUT SAC DE PLASTIQUE, BIODÉGRADABLE OU COMPOSTABLE.

Veillez disposer de vos matières en les mettant directement dans votre bac brun ou en utilisant un sac de papier.

Animaux morts, liquides, couches, serviettes hygiéniques et autres produits sanitaires, matières recyclables, matériaux de construction, sacs et poussières d'aspirateur, mégots de cigarette et chandelles, résidus domestiques dangereux, produits toxiques ou contaminés, soie dentaire et cure-oreilles en plastique, médicaments, déchets biomédicaux et produits cosmétiques, bouchons de liège, matériel électrique et informatique, roches, sable, gravier, ampoules, capsules de café à usage unique, essuie-tout enduit de produit de nettoyage, styromousse, papier et carton cirés, papier d'aluminium, textiles, vaisselles, ustensiles, poterie et céramique.

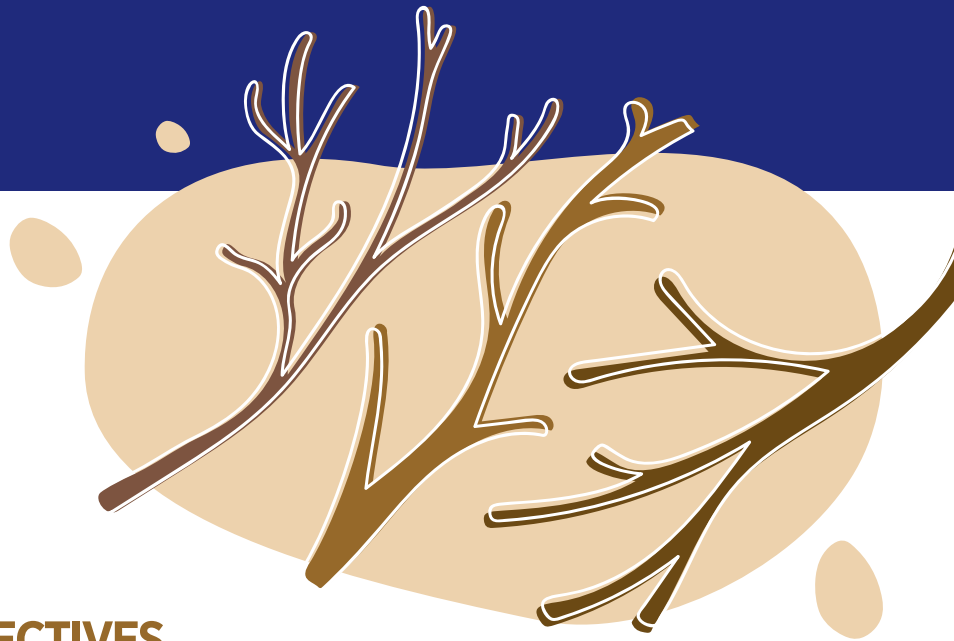


BRANCHES

DES COLLECTES SPÉCIALES DE BRANCHES ONT LIEU DE MANIÈRE INDÉPENDANTE À LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES.

La collecte des branches a lieu les premiers lundis du mois.

Selon les dates spécifiées, les citoyens peuvent empiler leurs branches en bordure de rue 24 heures avant le début de ces collectes.



DIRECTIVES

- Ne pas attacher les branches
- Entreposer celles-ci sur un terrain privé; elles ne doivent pas empiéter sur la voie publique
- Couper en tronçon de 90 cm à 2,4 m.
- Empiler dans des tas d'une superficie de 3 à 8 pieds



MATIÈRES REFUSÉES

- Matériaux de construction (incluant les planches de bois)
- Souches et troncs d'arbres
- Brindilles (en disposer lors de la collecte des matières organiques, dans le bac ou un sac de papier)



SERVICES EXCLUS

À noter que le service de collecte des branches n'inclut pas :

- le service de coupe et d'élagage
- la collecte provenant de propriétés en construction ou de lots vacants

ARBRESSENCE^{MC}

HUILES ESSENTIELLES

COLLECTE DE RETAILLES DE CÈDRE

Arbressence est le plus grand producteur d'huile essentielle de conifère au Canada. Fondée en 2003 à Blainville, cette entreprise offre un service de collecte de retailles de cèdre porte-à-porte. Les matières récoltées par Arbressence servent à la fabrication de produits à base d'huiles essentielles de cèdre.

Rendez-vous sur arbressence.ca/ramassage-de-cedre/ afin d'avoir accès à ce service gratuitement!



FEUILLES ET GAZON

Il est possible de disposer des feuilles ou du gazon qui n'entrent pas dans votre bac brun ou dans des sacs en papier. Vous pouvez les mettre en bordure de rue lors des jours de collecte des matières organiques.

Se référer au calendrier des collectes afin de connaître le moment où les matières organiques seront collectées dans votre secteur. Consultez villebdf.ca/collecte pour plus de détails.



CONTENANTS ACCEPTÉS

- Sac en papier brun pour résidus verts
- Poubelles à poignées de 240 litres et moins obligatoirement identifiées « matières organiques »



SAVEZ-VOUS CE QU'EST LE FEUILLYCLAGE

Vous avez trop de feuilles pour votre bac de compost? Le feuillicyclage est un procédé simple et économique qui consiste à déchiqueter les feuilles mortes présentes sur votre terrain à l'aide d'une tondeuse, avec lame déchiqueteuse, et de les laisser ensuite au sol.

Les feuilles déchiquetées, riches en carbones et en microéléments, deviennent un compost naturel pour le gazon. Les micro-organismes présents dans l'herbe effectueront leur travail de décomposition des feuilles et cela enrichira le sol.

DÉCHETS

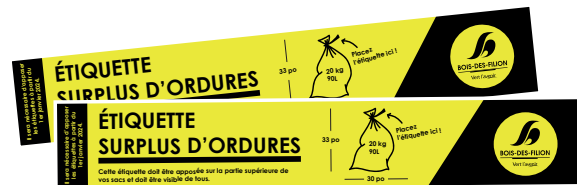
LA COLLECTE DES DÉCHETS A LIEU UN MERCREDI SUR DEUX, PAR ALTERNANCE DES SECTEURS EST ET OUEST

L'utilisation du bac noir de 120 litres fourni par la Ville est obligatoire. Tous les autres contenants de collecte ne seront pas ramassés lors des collectes.

Si vos déchets produits excèdent la capacité du bac fourni par la Ville, vous devrez mettre vos déchets supplémentaires dans un sac identifié par une « Étiquette Surplus d'ordures ».



ÉTIQUETTE SURPLUS D'ORDURES



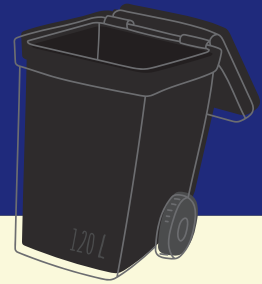
Les étiquettes sont disponibles à l'hôtel de ville (375, boulevard Adolphe-Chapleau) et en ligne sur le web de la Ville, au coût de 2 \$ chacune (vendues en paquet de cinq). Chaque étiquette permet d'identifier un sac de déchets supplémentaire de taille standard. L'utilisation des « Étiquettes Surplus d'ordures » est obligatoire pour tous les sacs posés à l'extérieur du bac de déchets fournis par la Ville.

Les « Étiquettes Surplus d'ordures » doivent être apposées sur la partie supérieure du sac, de manière à être bien visibles.

Le jour de collectes, votre bac et vos sacs doivent être disposés en bordure de rue. Les réceptacles entreposés sur la voie publique (chaussée, trottoir ou piste multifonctionnelle) nuisent à la circulation et à certains travaux de voirie comme le déneigement ou le balayage des rues.

Les bacs doivent être placés au plus tôt à midi la veille de la journée de la collecte et doivent être retirés au plus tard 6 heures après la collecte.

QUESTION EN RAFALE



**POURQUOI LIMITER
LES ORDURES
MÉNAGÈRES
À 120 LITRES?**

Le Québec génère trop de déchets et que le tri des matières résiduelles est inefficace. 9 des 38 sites d'enfouissement de la province atteindront leur pleine capacité d'ici 2030. Ainsi, limiter le volume d'ordures à 120 litres par deux semaines est un moyen efficace de réduire les ordures générées et de favoriser le tri des matières résiduelles.

**JE N'ARRIVE PAS À
RESPECTER LA LIMITE
DE 120 LITRES PAR
DEUX SEMAINES.
QUE PUIS-JE FAIRE?**

En moyenne, seulement 33 % des matières de notre bac noir sont réellement des ordures ménagères. 50 % de ces déchets sont des matières organiques compostables (bac brun) et environ 20 % sont recyclables (bac vert ou écocentre). **Avec un tri efficace, il est possible de réduire nos déchets de 67 %.**

**PUIS-JE AVOIR UN BAC
DE 120 LITRES
SUPPLÉMENTAIRE?**

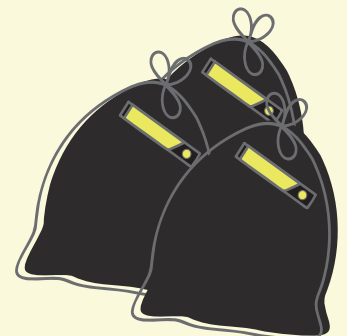
Non. Chaque logement a droit à un seul bac de déchets de 120 litres. Tout déchet excédant la limite de 120 litres doit être disposé dans un sac d'ordures supplémentaire identifié par une « Étiquette Surplus d'ordures officielle ».

**QUE VA-T-IL SE PASSER
SI J'UTILISE UN BAC DE
PLUS DE 120 LITRES?**

Le contenu de ce bac ne sera pas ramassé lors des collectes.

**Y A-T-IL UN MAXIMUM
DE SACS D'ORDURES
SUPPLÉMENTAIRES QUE
L'ON PEUT JETER LORS
DES COLLECTES?**

Non. Vous pouvez mettre autant de sacs de surplus d'ordures que nécessaire, mais ils doivent tous être identifiés par une Étiquette Surplus d'ordures. Une étiquette ne peut identifier qu'un seul sac à la fois.



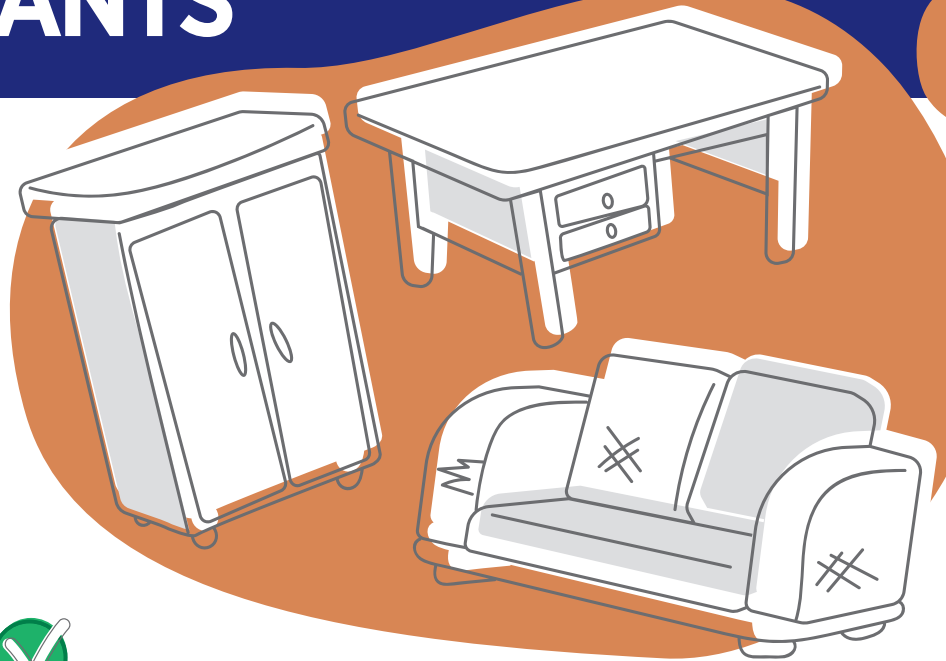
ENCOMBRANTS

SE RÉFÉRER AU CALENDRIER DES COLLECTES AFIN DE CONNAÎTRE LE MOMENT OÙ LES ENCOMBRANTS SERONT COLLECTÉS DANS VOTRE SECTEUR

Consultez le site au villebdf.ca/collecte pour plus de détails.

Les encombrants sont des déchets de grande taille qui, même après avoir été réduits le plus possible, n'entrent pas dans votre bac à déchets, et ne peuvent être acheminés à l'écocentre.

Les encombrants sont ramassés une fois par mois.



ENCOMBRANTS ACCEPTÉS

- Meubles rembourrés
- Électroménagers non réfrigérants (laveuse, sècheuse, lave-vaisselle)
- Ferraille (barbecue, chauffe-eau)
- Installations sanitaires (toilette, lavabo)
- Pièces de piscine (filtres vides, échelles)
- Tapis



ENCOMBRANTS REFUSÉS

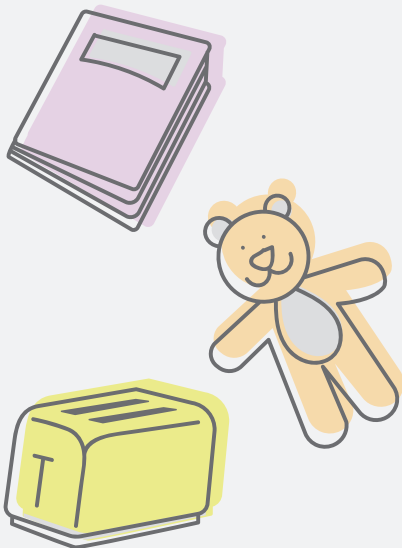
- Électroménagers réfrigérants (climatiseur, déshumidificateur et congélateur)
- Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)
- Pneus
- Contenant de peinture
- Bonbonne de propane
- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Matériel électronique (ordinateurs, téléviseurs, cellulaires)

FRIPERIE

CE QUI NE VOUS EST PLUS UTILE FERA SANS DOUTE LE BONHEUR D'UN AUTRE

La collecte d'articles usagers permet d'allonger le cycle de vie des vêtements, chaussures, livres, petits électroménagers, en leur donnant une deuxième vie.

Plutôt que d'encombrer les sites d'enfouissement, choisissez la voie du réemploi.



SAVIEZ-VOUS QUE :

324 livres

de vêtements par famille sont jetés chaque année

95 %

des vêtements usagés pourraient être recyclés ou réutilisés

Parmi ses nombreux avantages, le recyclage des textiles et d'articles permet :

- D'aider des personnes en difficulté
- D'éviter l'extraction et l'utilisation de matières premières
- De libérer de l'espace dans ses placards

L'objectif premier de la friperie de Bois-des-Filion est par ailleurs de redonner aux Filionois et Filionaises dans le besoin. Les revenus de ventes sont redistribués à des gens dans le besoin, qu'il s'agisse d'un besoin sporadique ou plus régulier.



ARTICLES ACCEPTÉS

- Vêtements et chaussures
- Articles artisanaux, décoratifs et cadres
- Jouets
- Vaisselle et casseroles
- Bijoux, sacs à main, chapeaux
- Petits électroménagers (fers à repasser, grille-pain, bouilloires)
- Livres
- Équipements, articles de sport et de conditionnement physique
- Horloges et réveille-matin